



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question orale n° 408

Texte de la question

Mme Valérie Fourneyron attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation critique du centre hospitalier du belvédère à Mont-Saint-Aignan, en Seine-Maritime. Cet établissement public de santé renommé, première maternité de Haute-Normandie, réalise 3 200 accouchements par an avec un potentiel de 400 supplémentaires, refusés faute de moyens. Sa spécialisation en obstétrique fait de cet hôpital un établissement à quasi-monoactivité : 90 % des actes sont réalisés à partir de cinq diagnostics obstétricaux. Cet établissement est unique en France, où il n'existe aucun autre établissement public du même type. La situation financière du CH du Belvédère a été considérablement fragilisée par le passage à la tarification à l'activité à 100 %. Les tarifs nationaux rémunérant l'obstétrique, revalorisés pour les établissements privés uniquement, ne sont pas à la hauteur des dépenses structurelles et normées que lui imposent cette spécialité médicale. Le déficit du centre s'élève, pour l'année 2008, à 2,117 millions d'euros, soit 11,54 % de son budget total : il s'agit du plus gros déficit en pourcentage enregistré parmi les hôpitaux publics de la région. Quels que soient les efforts d'économies des personnels, les perspectives pour l'année prochaine prévoient une aggravation du déficit. Les médecins, sages-femmes, infirmières et aides-soignantes se sont engagés aux côtés des gestionnaires de l'hôpital - dont le travail rigoureux a été unanimement reconnu - dans un plan de retour à l'équilibre, mais la source du problème est structurelle. Les 1,5 million d'euros d'accompagnement accordés par l'ARH pour permettre à l'établissement de finir l'année représentent un coup de pouce nécessaire mais une solution ponctuelle et insuffisante au regard des enjeux. En effet, si le CH du Belvédère venait à fermer ses portes, les autres établissements de l'agglomération seraient dans l'incapacité d'absorber les 3 200 demandes annuelles (à titre de comparaison, le CHU de Rouen réalise 2 600 accouchements par an). Ce problème n'est donc pas uniquement celui de l'établissement en lui-même : il s'agit d'une question de santé publique pour l'ensemble de l'agglomération rouennaise. Cette situation exceptionnelle appelle des réponses exceptionnelles. Il faut impérativement garantir au CH du Belvédère un soutien financier suffisant qui lui permette de maintenir son activité afin qu'il puisse avoir le temps nécessaire pour mettre en oeuvre des solutions structurelles à sa situation déficitaire. Par ailleurs, le passage de 3 200 à 3 500 naissances exigé impose une rénovation des bâtiments qui ne l'ont pas été depuis 25 ans, l'État refusant de financer les 18 millions de travaux. Leur inscription au plan Hôpital 2012 est-elle prévue ? Enfin, ce cas comme de nombreux autres pose la question de la revalorisation des tarifs obstétricaux nationaux, à la fois nécessaire et urgente : quand sera-t-elle effective ? Elle souhaite avoir des réponses précises du Gouvernement sur ces questions.

Texte de la réponse

SITUATION FINANCIÈRE DE L'HÔPITAL DU BELVÉDÈRE À MONT-SAINT-AIGNAN EN SEINE-MARITIME

M. le président. La parole est à Mme Valérie Fourneyron, pour exposer sa question, n° 408, relative à la situation financière de l'hôpital du Belvédère à Mont-Saint-Aignan en Seine-Maritime.

Mme Valérie Fourneyron. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé et concerne le centre hospitalier du Belvédère, première maternité de Haute-Normandie et *a fortiori* de l'agglomération rouennaise, qui réalise en

effet 3 200 accouchements par an.

Le travail des médecins, sages-femmes, infirmières et aides-soignantes est apprécié et reconnu pour la grande qualité de la prise en charge de la relation mère-enfant, et les demandes sont largement supérieures aux capacités d'accueil puisque 400 sont refusées par an. Or cet établissement public se trouve aujourd'hui dans une situation financière critique.

Spécialisé en obstétrique, il réalise 90 % de ses actes à partir de cinq diagnostics. Cette situation de quasi mono-activité est unique en France pour un établissement de ce type. La situation financière du centre hospitalier du Belvédère a été considérablement fragilisée par le passage à la tarification à l'activité à 100 %. Les tarifs nationaux rémunérant l'obstétrique, revalorisés pour les établissements privés uniquement, ne sont pas à la hauteur des dépenses normées imposées par cette spécialité médicale.

Le déficit du centre s'élève, pour l'année 2008, à 2,117 millions d'euros, soit 11,54 % de son budget total. Quels que soient les efforts des personnels, très impliqués dans le plan de retour à l'équilibre voté par le conseil d'administration, les perspectives pour l'année prochaine prévoient une aggravation du déficit.

La source du problème est structurelle. La somme de 1,5 million d'euros d'accompagnement, accordée par l'ARH pour donner ce nécessaire coup de pouce, reste une solution ponctuelle au regard de l'ensemble des enjeux. En effet, si le centre hospitalier du Belvédère venait à fermer, les autres établissements de l'agglomération rouennaise seraient dans l'incapacité d'absorber les 3 200 demandes annuelles ; à titre de comparaison, le CHU de Rouen ne réalise que 2 400 accouchements par an.

Cette situation exceptionnelle appelle au moins trois types de réponses.

D'abord, il faut garantir au centre hospitalier du Belvédère un soutien financier suffisant pour lui permette de maintenir son activité le temps de mettre en oeuvre des solutions structurelles à sa situation déficitaire.

Par ailleurs, il convient de permettre le passage de 3 200 à 3 500 naissances, ce qui impose l'inscription au plan " Hôpital 2012 " d'un investissement de 18 millions d'euros.

Enfin, sur le plan national, la revalorisation des tarifs obstétricaux nationaux est à la fois nécessaire et urgente.

Je souhaite savoir quand Mme la ministre envisage de la mettre en oeuvre.

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire*. Madame la députée, vous appelez l'attention de Mme Roselyne Bachelot sur la situation financière du centre hospitalier du Belvédère.

Bien que cet établissement constitue, comme vous l'avez souligné, le premier site d'accouchements de la région, il se trouve dans une situation financière préoccupante, qui mérite que tous les acteurs s'emploient à trouver les solutions les plus adaptées afin d'assurer le retour à l'équilibre.

Vous soulignez que les tarifs nationaux rémunérant l'obstétrique n'ont été revalorisés que pour le secteur privé. Il apparaît utile de préciser que les revalorisations tarifaires intervenues entre 2006 et 2008 constituaient un rattrapage pour ce secteur. L'écart de la rémunération liée à l'accouchement simple reste aujourd'hui en faveur des établissements du secteur public.

Dans la perspective de la prochaine campagne tarifaire, les tarifs d'hospitalisation font actuellement l'objet d'un réexamen approfondi s'appuyant sur les résultats de l'étude nationale de coûts et de la nouvelle classification des prestations. Il s'agit de mieux prendre en compte les différences de prise en charge en introduisant des degrés de sévérité.

Les maternités publiques, en particulier celle du centre hospitalier du Belvédère, bénéficieront de ces revalorisations.

Je tiens à souligner qu'au-delà des évolutions du modèle de financement, les causes du déficit sont à chercher avant tout au sein de l'établissement. Le directeur du centre hospitalier en est d'ailleurs pleinement conscient et a, avec son équipe, engagé une démarche positive afin d'adapter les pratiques et l'organisation de l'établissement. Ce projet sera soutenu par l'agence régionale de l'hospitalisation, qui a déjà attribué à l'établissement un crédit exceptionnel de 1,5 million d'euros cette année.

Cette démarche volontariste mérite d'être approfondie pour intégrer une réflexion sur le positionnement stratégique du centre hospitalier du Belvédère au sein de l'agglomération rouennaise. Cette réflexion pourra conduire à inscrire l'établissement dans un projet de soins plus global, tout en lui permettant de conserver sa spécificité et son autonomie.

M. le président. La parole est à Mme Valérie Fourneyron.

Mme Valérie Fourneyron. Je vous remercie pour ces précisions, monsieur le secrétaire d'État. Elles vont dans le sens souhaité, en tout cas pour ce qui est des tarifs obstétricaux, dont vous annoncez qu'ils vont être revus.

Vous avez souligné comme moi la volonté de l'ensemble de l'équipe de direction et de l'équipe médicale pour participer au retour à l'équilibre. Leur détermination est sans faille, mais le soutien ponctuel de l'ARH - 1,5 millions d'euros - n'est pas suffisant. L'inscription au plan Hôpital 2012, sur laquelle Mme Bachelot ne nous apporte pour l'instant pas de réponse, est également un élément prioritaire pour asseoir cet établissement. Certes, il convient sans doute d'offrir un projet de soins plus global, mais vous admettez que, dans une maternité dont 90 % de l'activité se fait autour de l'obstétrique, il est particulièrement difficile, dans le contexte actuel du financement public de l'ensemble de nos établissements hospitaliers, d'envisager une diversification.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Fourneyron](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 408

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10292

Réponse publiée le : 3 décembre 2008, page 8015

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 décembre 2008